



Grenoble, le 7 décembre 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Épisode de pollution de l'air : amélioration en cours

Evolution

L'épisode de pollution en particules se poursuit dans la région Rhône-Alpes, une amélioration de la qualité de l'air est toutefois en cours. Ceci permet de lever les mesures d'urgence prises dans le département.

L'alerte en Nord Isère est abaissée au niveau « information » du dispositif de suivi de la qualité de l'air. Il est recommandé aux personnes sensibles d'éviter les activités physiques intenses dans ce bassin.

En ce qui concerne le bassin grenoblois, le niveau information de l'alerte est levé.

Informations utiles

L'ensemble des valeurs de pollution atmosphérique mesurées par les réseaux de surveillance de la qualité de l'air est disponible sur Internet à l'adresse suivante : www.air-rhonealpes.fr .

Pour rappel, les recommandations comportementales, destinées à l'ensemble de la population de l'Isère, afin de réduire la pollution atmosphérique sont les suivantes :

- limiter l'usage des véhicules automobiles et de tous autres engins à moteur thermique ;
- les usagers de la route doivent :
 - privilégier, pour leurs trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied et vélo) ;
 - différer si possible leurs déplacements internes aux agglomérations pouvant l'être ;
 - pratiquer si possible le co-voiturage dans les autres cas ou emprunter les réseaux de transport en commun ;

Pour plus d'informations sur les recommandations sanitaires, vous pouvez :

- prendre connaissance de la totalité des recommandations du Conseil supérieur d'Hygiène Publique de France à l'adresse suivante : www.air-rhonealpes.fr ;
- contacter l'Agence Régionale de Santé ou sa délégation départementale : www.ars.rhonealpes.sante.fr ;

Contact presse

04.76.60.48.05 - communication@isere.pref.gouv.fr